



PHOENIX 2800



Manuel d'utilisation et d'entretien
(Notice originale)

Instruction and maintenance manual
(Translation of the original note)

Manual de utilización y mantenimiento
(Traducción de la información original)

Benutzer- und Wartungshandbuch
(Übersetzung der Original-Anleitung)

Manuale d'uso e di manutenzione
(Traduzione del manuale originale)

Manual de utilização e de manutenção
(Tradução do documento original)

Gebruiks- en onderhoudshandleiding
(Vertaling van de oorspronkelijke handleiding)

Руководство по эксплуатации и обслуживанию
(Перевод с оригинального уведомления)

Bruks- och underhållsanvisning
(Översättning av originalinstruktionerna)

Käyttö- ja huolto-opas
(Alkuperäisen käyttöohjeen käännös)

Vedligeholdelses- og brugsvejledning
(Oversættelse af den originale brugsvejledning)

Εγχειρίδιο χρήσης και συντήρησης
(Μετάφραση των οδηγιών χρήσης του πρωτότυπου)

Návod k obsluze a údržbě
(Překlad původní poznámky)

Kasutus- ja hooldusjuhend
(Originaaljuhendi tõlge)

Naudojimo ir priežiūros vadovas
(Versta iš originalo)

Lietošanas un apkopes rokasgrāmata
(Oriģinālās instrukcijas tulkojums)

Használati és karbantartási kézikönyv
(az eredeti fordítása)

Podręcznik obsługi i konserwacji
(Tłumaczenie oryginalnej wersji instrukcji)

Návod na použitie a údržbu
(preklad pôvodného návodu)

Priročnik za uporabo in vzdrževanje
(Prevod originalnega zapisa)



 **SDMO®**

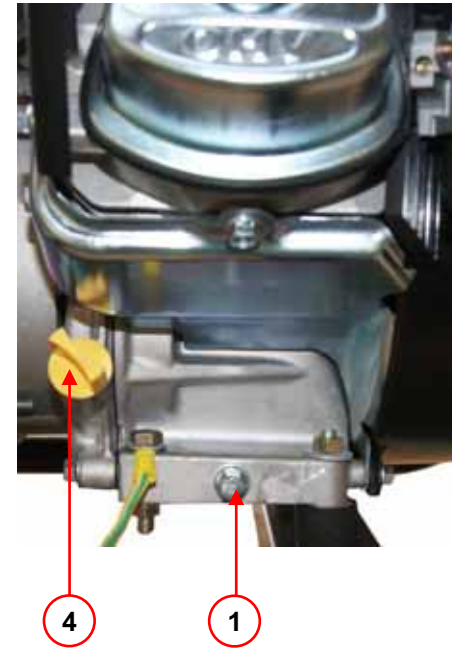
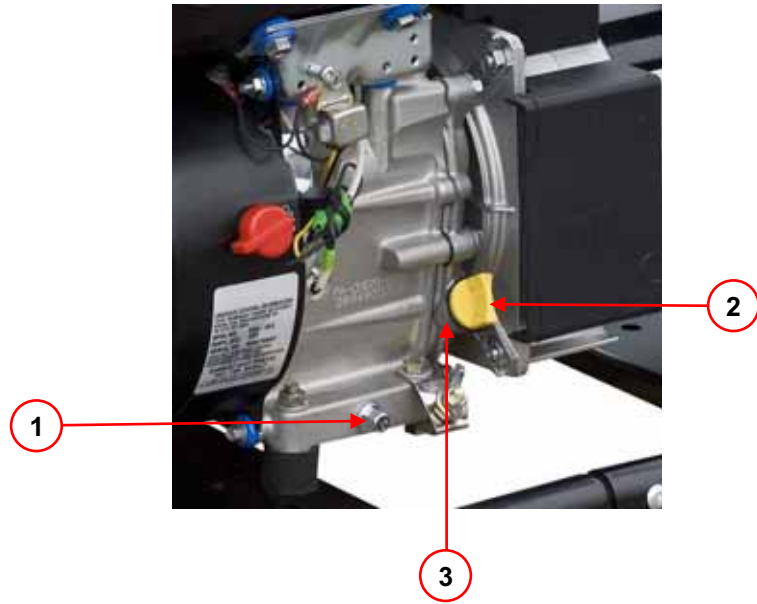


33522179301_0_1
10/2011

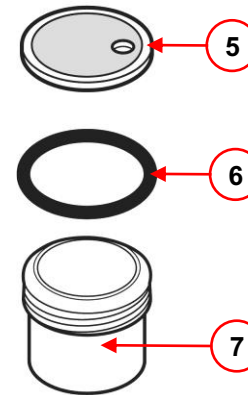
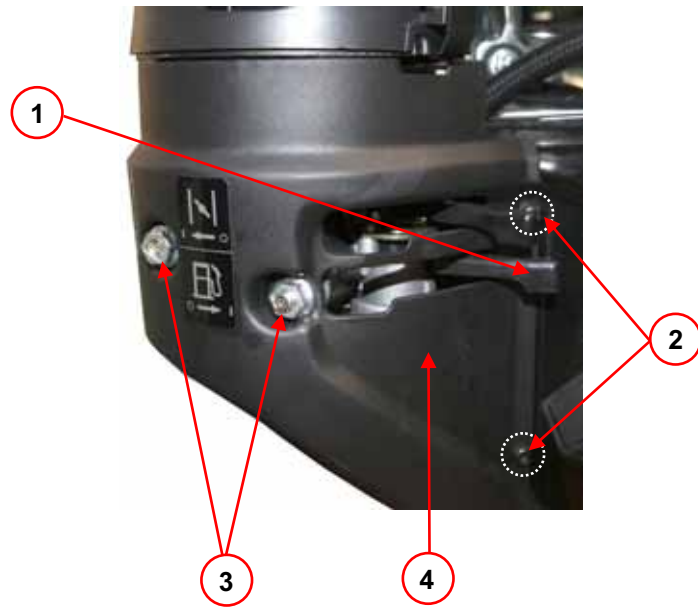
A

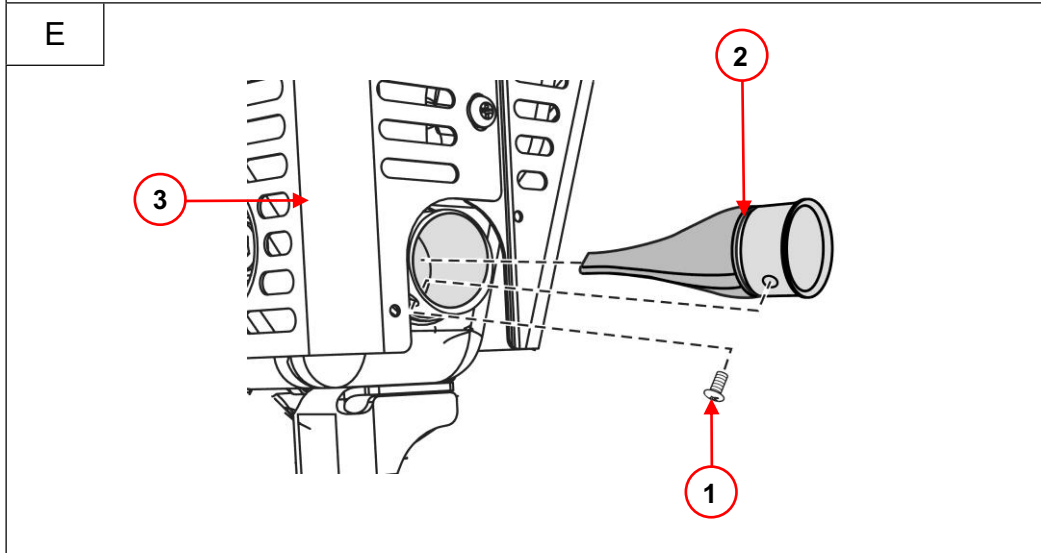
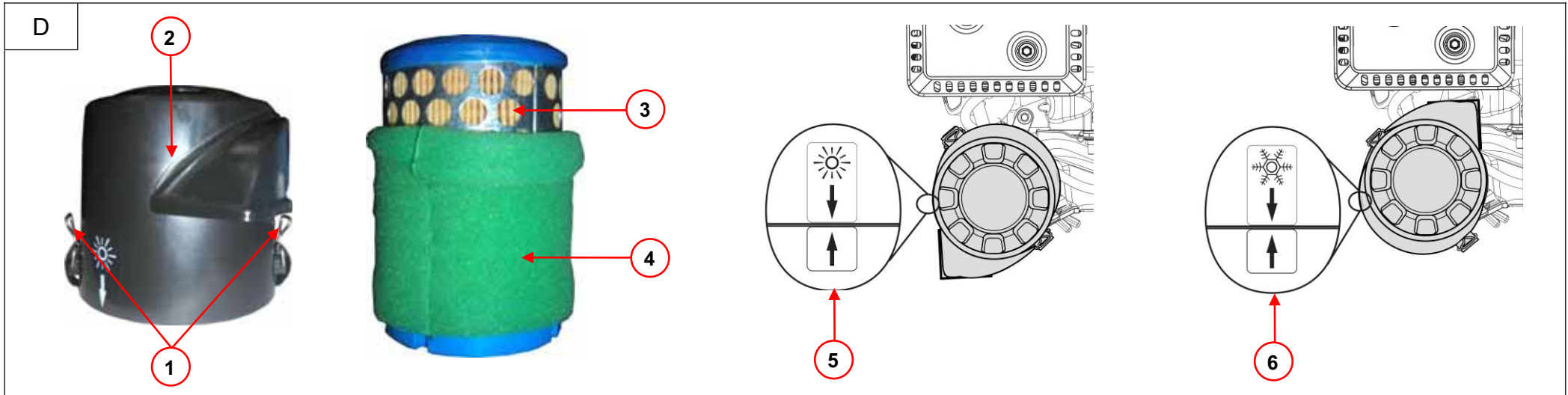


B



C







Sommaire

<p>1. Préambule 2. Description du groupe 3. Préparation avant utilisation 4. Utilisation du groupe 5. Protections 6. Programme d'entretien 7. Méthode d'entretien</p>	<p>8. Stockage du groupe 9. Recherche de pannes mineures 10. Caractéristiques 11. Section des câbles 12. Déclaration de conformité "C.E." 13. Numéros de série</p>
---	---

1. Préambule


1.1. Recommandations

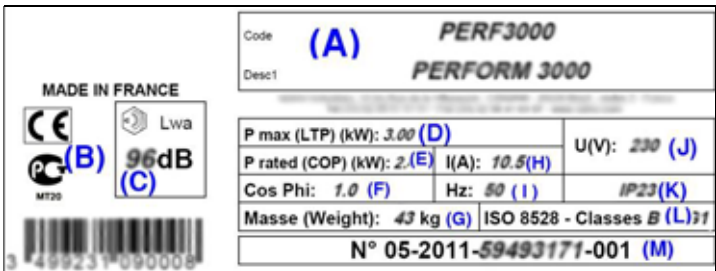
		Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel. Toujours respecter scrupuleusement les prescriptions de sécurité, d'utilisation et d'entretien du groupe électrogène.
Avertissement		

Les informations contenues dans ce manuel sont issues des données techniques disponibles au moment de l'impression. Dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos produits, ces données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.


1.2. Pictogrammes et plaquettes figurant sur les groupes avec leur signification

 Danger	 Danger : risque de commotion électrique	 Terre	 Danger : risque de brûlure	 <p>Attention : le groupe électrogène est livré sans huile. Avant tout démarrage, vérifier le niveau d'huile.</p>
---	---	--	--	--

 <p style="text-align: center;">1 2 3</p>	<p>1 - Attention : se reporter à la documentation livrée avec le groupe électrogène. 2 - Avertissement : émission de gaz d'échappement toxique. Ne pas utiliser dans un espace clos ou mal ventilé. 3 - Arrêter le moteur avant d'effectuer le remplissage de carburant.</p>
--	--


	<p style="text-align: center;"><i>Exemple de plaque d'identification</i></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>(A) : Modèle</td> <td>(H) : Intensité du courant</td> </tr> <tr> <td>(B) : Marquage CE/GOST (si applicable)</td> <td>(I) : Fréquence du courant</td> </tr> <tr> <td>(C) : Niveau de puissance acoustique garantie</td> <td>(J) : Tension du courant</td> </tr> <tr> <td>(D) : Puissance maximale</td> <td>(K) : Indice de protection</td> </tr> <tr> <td>(E) : Puissance nominale</td> <td>(L) : Norme de référence</td> </tr> <tr> <td>(F) : Facteur de puissance</td> <td>(M) : Numéro de série</td> </tr> <tr> <td>(G) : Masse</td> <td></td> </tr> </table>	(A) : Modèle	(H) : Intensité du courant	(B) : Marquage CE/GOST (si applicable)	(I) : Fréquence du courant	(C) : Niveau de puissance acoustique garantie	(J) : Tension du courant	(D) : Puissance maximale	(K) : Indice de protection	(E) : Puissance nominale	(L) : Norme de référence	(F) : Facteur de puissance	(M) : Numéro de série	(G) : Masse	
(A) : Modèle	(H) : Intensité du courant														
(B) : Marquage CE/GOST (si applicable)	(I) : Fréquence du courant														
(C) : Niveau de puissance acoustique garantie	(J) : Tension du courant														
(D) : Puissance maximale	(K) : Indice de protection														
(E) : Puissance nominale	(L) : Norme de référence														
(F) : Facteur de puissance	(M) : Numéro de série														
(G) : Masse															


1.3. Consignes et règles de sécurité


	<p>Ne jamais faire fonctionner le groupe électrogène sans avoir remonté les capots de protection et fermé toutes les portes d'accès.</p> <p>Ne jamais enlever les capots de protection ni ouvrir les portes d'accès si le groupe électrogène est en fonctionnement.</p>
Danger	

1.3.1 Avertissements

Plusieurs signes d'avertissement sont susceptibles d'être représentés dans ce manuel.


	<p>Ce symbole signale un danger imminent pour la vie et la santé des personnes exposées. Le non-respect de la consigne correspondante entraîne des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.</p>
Danger	

	<p>Ce symbole attire l'attention sur les risques encourus pour la vie et la santé des personnes exposées. Le non-respect de la consigne correspondante peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.</p>
Avertissement	

	<p>Ce symbole indique une situation dangereuse le cas échéant. En cas de non-respect de la consigne correspondante, les risques encourus peuvent être des blessures légères sur des personnes exposées ou la détérioration de toute autre chose.</p>
Attention	

1.3.2 Conseils généraux

A la réception du groupe électrogène, vérifier le bon état du matériel et la totalité de la commande (les photos représentées dans ce manuel n'ayant aucune valeur contractuelle). La manutention d'un groupe s'effectue sans brutalité et sans à-coups, en ayant pris soin d'avoir préparé à l'avance son emplacement de stockage ou d'utilisation.

	Avant toute utilisation :
Avertissement	- savoir arrêter le groupe électrogène en urgence, - comprendre parfaitement toutes les commandes et manœuvres.

Par mesure de sécurité, respecter la périodicité d'entretien (voir tableau d'entretien). Ne jamais effectuer des réparations ou des opérations d'entretien sans l'expérience nécessaire et/ou l'outillage requis. Ne jamais laisser d'autres personnes utiliser le groupe électrogène sans avoir auparavant donné les instructions nécessaires. Ne jamais laisser un enfant toucher le groupe électrogène, même à l'arrêt. Eviter de faire fonctionner le groupe électrogène en présence d'animaux (peur, énervement, etc.).

Ne jamais couvrir le groupe électrogène. Ne jamais démarrer le moteur sans filtre à air ou sans échappement. Ne jamais intervenir les bornes positive et négative des batteries (si équipé) en les montant : une inversion peut entraîner de graves dégâts sur l'équipement électrique.

Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt (attendre que le moteur soit froid). Ne jamais enduire le groupe électrogène d'huile, même dans le but de le protéger de l'attaque de la corrosion ; les huiles de conservation sont inflammables et dangereuses à inhaler.

Dans tous les cas, respecter les règlements locaux en vigueur concernant l'utilisation des groupes électrogènes.

1.3.3 Précautions contre l'électrocution

		Les groupes électrogènes débitent du courant électrique lors de leur utilisation : risque d'électrocution.
Danger		

Ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées. Ne jamais manipuler un groupe électrogène les mains ou les pieds humides. Ne jamais exposer le matériel à des projections de liquide ou aux intempéries, ni le poser sur un sol mouillé.

Toujours maintenir les câbles électriques et les connexions en bon état. Ne pas utiliser du matériel en mauvais état : risque d'électrocutions ou de dommage à l'équipement.

Mesures de protection particulières à respecter suivant les conditions d'utilisation.

1 - Si le groupe électrogène n'est pas équipé à la livraison d'un dispositif de protection différentielle intégré

Dans le cas de l'utilisation occasionnelle d'un ou plusieurs appareils mobile ou portatif, la mise à la terre du groupe électrogène n'est pas nécessaire, mais les règles d'installation suivantes doivent être respectées :

a) Les masses des matériels d'utilisation connectés aux prises de courant du groupe électrogène doivent être interconnectées avec la masse du groupe par un conducteur de protection ; cette équipotentialité est réalisée si tous les câbles de liaison des matériels d'utilisation de classe I sont équipés d'un conducteur de protection PE (VERT-et-JAUNE) correctement relié à leur fiche de raccordement au groupe électrogène (ce conducteur de protection n'est pas nécessaire pour les matériels de classe de protection II). Le bon état des câbles et l'interconnexion des masses étant un élément essentiel pour garantir la protection contre les chocs électriques, il est vivement recommandé d'utiliser du câble à gaine caoutchouc, souples et résistants, conformes à la norme IEC 60245-4 ou des câbles équivalents et de veiller à leur maintien en parfait état. Respecter les longueurs de câbles indiquées dans le tableau du paragraphe « Section des câbles ».

b) Chaque canalisation (câble électrique) issue du groupe électrogène doit être protégée par un dispositif différentiel complémentaire calibré à 30mA, disposé en aval de chaque prise de courant à moins d'1m du groupe, et protégé contre les influences externes auquel il peut être soumis.

2 - Si le groupe électrogène est équipé à la livraison d'un dispositif de protection différentielle intégré (avec neutre alternateur connecté à la borne de terre du groupe électrogène)

Dans le cas de l'utilisation occasionnelle d'un ou plusieurs appareils mobile ou portatif, la mise à la terre du groupe électrogène n'est pas nécessaire, mais les règles de raccordement des masses énoncées au point a) du paragraphe 1 ci-dessus doivent être respectées.

Dans le cas de l'alimentation d'une installation temporaire ou semi permanente (chantier, spectacle, activité foraine,...), raccorder la masse du groupe électrogène à la terre et respecter les règles énoncées au point a) du paragraphe 1 ci-dessus.



Dans le cas de la réalimentation en secours d'une installation fixe, le raccordement du groupe électrogène à la terre de l'installation à réalimenter et le raccordement électrique doivent être effectués par un électricien qualifié, en respectant la réglementation applicable dans les lieux de l'installation. Ne pas connecter le groupe électrogène directement à d'autres sources de puissance (réseau de distribution public, par exemple); installer un inverseur de sources.

Applications mobiles (exemple : groupe électrogène installé sur un véhicule se déplaçant)


Si la mise à la terre n'est pas possible, les masses du véhicule et des matériels d'utilisation connectés aux prises de courant du groupe électrogène doivent être interconnectées avec la masse du groupe électrogène par un conducteur de protection en respectant les règles de raccordement des masses énoncées au point a) du paragraphe 1 ci-dessus.

La protection contre les chocs électriques est effectuée par des disjoncteurs spécialement prévus pour le groupe électrogène : en cas de besoin, les remplacer par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

1.3.4 Précautions contre l'incendie



		Ne jamais faire fonctionner le groupe électrogène dans des milieux contenant des produits explosifs (risques d'étincelles). Eloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.) lors du fonctionnement du groupe électrogène. Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt : toujours attendre que le moteur refroidisse.
Danger		

1.3.5 Précautions contre les brûlures



	Ne jamais toucher le moteur ni le silencieux d'échappement pendant le fonctionnement du groupe électrogène ou juste après son arrêt.
Avertissement	

L'huile chaude entraîne des brûlures, éviter le contact avec la peau. Avant toute intervention, s'assurer que le système n'est plus sous pression. Ne jamais démarrer ou faire tourner le moteur sans le bouchon de remplissage d'huile (risque de rejet d'huile).

1.3.6 Danger des pièces tournantes

		Ne jamais approcher une pièce tournante en fonctionnement avec des vêtements flottants ou des cheveux longs sans filet de protection. Ne pas tenter d'arrêter, de ralentir ou de bloquer une pièce tournante en fonctionnement.
Danger		

1.3.7 Précautions contre les gaz d'échappement

		L'oxyde de carbone présent dans les gaz d'échappement peut entraîner la mort si le taux de concentration est trop important dans l'atmosphère que l'on respire. Toujours utiliser le groupe électrogène dans un endroit bien ventilé où les gaz ne pourront pas s'accumuler.
Danger		

Par mesure de sécurité et pour le bon fonctionnement du groupe électrogène, une bonne ventilation est indispensable (risque d'intoxication, de surchauffe du moteur et d'accidents ou de dommages aux matériels et biens environnants). Si une opération à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire, évacuer impérativement les gaz d'échappement à l'extérieur et prévoir une ventilation appropriée de manière à ce que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés.

1.3.8 Conditions d'utilisation

Les performances mentionnées des groupes électrogènes sont obtenues dans les conditions de référence suivant l'ISO 8528-1(2005) :

- ✓ Pression barométrique totale : 100 kPa.
- ✓ Température ambiante de l'air : 25°C (298 K).
- ✓ Humidité relative : 30 %.

Les performances des groupes électrogènes sont réduites d'environ 4 % pour chaque plage d'augmentation de température de 10°C et/ou d'environ 1 % pour chaque élévation de hauteur de 100 m.

1.3.9 Capacité du groupe électrogène (surcharge)

Ne jamais excéder la capacité (en Ampère et/ou Watt) de la puissance nominale du groupe électrogène lors d'un fonctionnement en service continu.

Avant de connecter et de faire fonctionner le groupe électrogène, calculer la puissance électrique demandée par les appareillages électriques (exprimée en Watt). Cette puissance électrique est généralement indiquée sur la plaque de constructeur des ampoules, des appareils électriques, des moteurs, etc. Le total de toutes les puissances des appareils utilisés ne devra pas excéder en même temps la puissance nominale du groupe.



1.3.10 Protection de l'environnement

Vidanger l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet : ne jamais vidanger ou jeter l'huile moteur sur le sol.

Dans la mesure du possible, éviter la réverbération des sons sur les murs ou autres constructions (amplification du volume).

En cas d'utilisation du groupe électrogène dans des zones boisées, broussailleuses ou sur des terrains herbeux et si le silencieux d'échappement n'est pas équipé d'un pare-étincelles, débroussailler une zone assez large et faire très attention à ce que des étincelles ne provoquent pas d'incendie.




1.3.11 Pleins de carburant

		Le carburant est extrêmement inflammable et ses vapeurs sont explosives. Le remplissage doit s'effectuer moteur à l'arrêt. Il est interdit de fumer, d'approcher une flamme ou de provoquer des étincelles pendant le remplissage du réservoir. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre.
Danger		

Le stockage et la manipulation des produits pétroliers seront faits conformément à la loi. Fermer le robinet à carburant (si équipé) lors de chaque remplissage. Ne jamais faire un appoint en carburant lorsque le groupe électrogène est en fonctionnement ou chaud.

Positionner toujours le groupe électrogène sur un sol nivelé, plat et horizontal pour éviter le déversement du carburant sur le moteur. Remplir le réservoir à l'aide d'un entonnoir en prenant soin de ne pas renverser le carburant, puis revisser le bouchon sur le réservoir à carburant.

1.3.12 Précautions d'utilisation des batteries

			Ne jamais placer la batterie à proximité d'une flamme ou d'un feu. N'utiliser que des outils isolés. Ne jamais utiliser d'acide sulfurique ou d'eau acidifiée pour refaire le niveau d'électrolyte.
Danger			

2. Description du groupe

Figure A					
1	Prise de terre	6	Robinet de carburant du moteur	11	Disjoncteur
2	Bouchon-jauge de remplissage d'huile	7	Filtre à air	12	Prises électriques
3	Vis de vidange d'huile	8	Starter	13	Silencieux d'échappement
4	Bouchon du réservoir à carburant	9	Commande de marche et d'arrêt		
5	Filtre tamis	10	Poignée du lanceur-réenrouleur		
Figure B					
1	Vis de vidange d'huile	3	Col de remplissage		
2	Bouchon-jauge de remplissage d'huile	4	Bouchon de remplissage d'huile		
Figure C					
1	Robinet de carburant du moteur	4	Capot	7	Coupelle à sédiments
2	Vis de fixation du capot	5	Couvercle de la coupelle à sédiments		
3	Ecrous de fixation du capot	6	Joint		
Figure D					
1	Attaches du couvercle du filtre à air	3	Elément en papier	5	Position « Normale »
2	Couvercle du filtre à air	4	Elément en mousse	6	Position « Températures basses »
Figure E					
1	Vis de fixation du pare-étincelles	2	Pare-étincelles	3	Protection du silencieux d'échappement
Figure F					
1	Capuchon de la bougie d'allumage	2	Bougie d'allumage		

3. Préparation avant utilisation

3.1. Emplacement d'utilisation

Choisir un endroit propre, aéré et abrité des intempéries. Placer le groupe électrogène sur une surface plane et horizontale suffisamment résistante pour que le groupe ne s'enfonce pas (l'inclinaison du groupe, dans chaque sens, ne doit en aucun cas dépasser 10°). Prévoir le ravitaillement en huile et carburant à proximité du lieu d'utilisation du groupe, tout en respectant une certaine distance de sécurité.

3.2. Mise à la terre du groupe

		Les groupes électrogènes débitent du courant électrique lors de leur utilisation : risque d'électrocution. Raccorder le groupe électrogène à la terre à chaque utilisation.
Danger		

Pour raccorder le groupe à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm² à la prise de terre du groupe et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.

3.3. Vérification du niveau d'huile

	Avant de démarrer le groupe électrogène, toujours vérifier le niveau d'huile moteur. Faire l'appoint avec l'huile recommandée (cf. § <i>Caractéristiques</i>) et à l'aide d'un entonnoir, jusqu'à la limite supérieure de la jauge.
Attention	

- ❶ Retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (fig. A - rep. 2 & fig. B - rep. 2) en le dévissant, et essuyer la jauge.
- ❷ Introduire le bouchon-jauge de remplissage d'huile dans le col de remplissage (fig. B - rep. 3) sans le visser, puis le ressortir.
- ❸ Vérifier visuellement le niveau et faire l'appoint si nécessaire.
- ❹ Revisser le bouchon-jauge de remplissage d'huile à fond dans le col de remplissage.
- ❺ Essuyer l'excès d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

3.4. Vérification du niveau de carburant


		Le remplissage de carburant doit s'effectuer moteur à l'arrêt et conformément aux consignes de sécurité (cf. § <i>Pleins de carburant</i>).
Danger		

- ❶ Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (fig. A - rep. 4).
- ❷ Vérifier visuellement le niveau de carburant. Si nécessaire, faire le plein : Remplir le réservoir à carburant à l'aide d'un entonnoir en prenant soin de ne pas renverser de carburant.

	N'utiliser que du carburant propre sans présence d'eau. Ne pas trop remplir le réservoir (il ne doit pas y avoir de carburant dans le col de remplissage). Après le remplissage, toujours vérifier que le bouchon du réservoir est correctement fermé. Si du carburant a été renversé, s'assurer qu'il a séché et que les vapeurs sont dissipées avant de mettre le groupe électrogène en marche.
Attention	


- ❸ Revisser soigneusement le bouchon du réservoir à carburant.

3.5. Vérification du filtre à air

	Ne jamais utiliser d'essence ou de solvants à point d'éclair bas pour le nettoyage de l'élément du filtre à air (risque d'incendie ou d'explosion).
Attention	

- 1 Déverrouiller les attaches du couvercle du filtre à air (fig. D – rep. 1).
- 2 Déposer le couvercle du filtre à air (fig. D – rep. 2) puis les éléments filtrants (fig. D – rep. 3 & 4) et vérifier visuellement leur état.
- 3 Nettoyer ou remplacer les éléments si nécessaire (cf. § *Nettoyage du filtre à air*).
- 4 Remettre en place les éléments filtrants et le couvercle du filtre à air.
- 5 Verrouiller les attaches du couvercle du filtre à air.
- 6 Placer le filtre à air sur la position « Normale » de fonctionnement.

4. Utilisation du groupe

	Avant toute utilisation : - savoir arrêter le groupe électrogène en urgence, - comprendre parfaitement toutes les commandes et manœuvres.
Avertissement	Pour arrêter le groupe électrogène d'une façon urgente, placer la commande ou la clé de démarrage et d'arrêt sur « OFF » ou « O ».

4.1. Procédure de mise en marche

- 1 Vérifier que le groupe électrogène est bien raccordé à la terre (cf. § *Mise à la terre du groupe*).
- 2 Choisir la position du filtre à air (fig. A - rep. 7) selon les conditions d'utilisation :
 - pour des températures normales, choisir la position « Normale » (fig. D - rep. 5),
 - en cas de risque de givre, choisir la position « Températures basses » (fig. D - rep. 6).
- 3 Ouvrir le robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6 & fig. C - rep. 1) sur « I ».
- 4 Mettre la tirette du starter (fig. A - rep. 8) sur la position « I ».
N.B : Ne pas utiliser le starter lorsque le moteur est chaud ou lorsque la température atmosphérique est élevée.
- 5 Placer la commande de marche et d'arrêt (fig. A - rep. 9) sur « ON » ou sur « I ».
- 6 Tirer une fois la poignée du lanceur-réenrouleur (fig. A - rep. 10) lentement jusqu'à résistance, la laisser revenir doucement.
- 7 Tirer ensuite rapidement et fortement la poignée du lanceur-réenrouleur jusqu'à ce que le moteur démarre.
- 8 Placer lentement la tirette du starter sur la position « O » et attendre que la température du moteur commence à s'élever avant d'utiliser le groupe électrogène.

Si le moteur n'a pas démarré, répéter l'opération jusqu'au démarrage du moteur en ouvrant progressivement le starter.


4.2. Fonctionnement

Lorsque le groupe a stabilisé sa vitesse (environ 3 min.) :

- 1 Vérifier que le disjoncteur (fig. A - rep. 11) est bien en position enfoncée. Appuyer dessus si nécessaire.
- 2 Brancher les appareils à utiliser sur les prises électriques (fig. A - rep. 12) du groupe électrogène.

Nos groupes électrogènes sont équipés de prises européennes (de type Schuko) dont le contact de mise à la terre se fait par des languettes latérales. Pour les cas, exceptionnels, où vos appareils nécessiteraient absolument une mise à la terre par broche, nous fournissons* un adaptateur par prise 16 A (conforme(s) NF C 61-314).

*Contacter nos agences commerciales au 0 825 004 002 (numéro indigo, 0.15€TTC/min) et fournir une preuve d'achat.

	Après utilisation, toujours débrancher l'adaptateur et le ranger soigneusement à l'abri de l'humidité. Toujours veiller à refermer le couvercle des prises du groupe électrogène : risque de détérioration (perte d'étanchéité).
Attention	

Prise du groupe électrogène de type Schuko, avec couvercle.



Fiche française NF C 61-314
Utiliser l'adaptateur




Fiche mixte
Pas de nécessité d'utiliser l'adaptateur



4.3. Arrêt

- 1 Débrancher les prises électriques (fig. A - rep. 12) pour laisser le moteur tourner à vide pendant 1 ou 2 min.
- 2 Placer la commande de marche et d'arrêt (fig. A - rep. 9) sur « OFF » ou « O » : le groupe s'arrête.
- 3 Fermer le robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6 & fig. C - rep. 1).

	Toujours assurer la ventilation appropriée du groupe électrogène. Même après l'arrêt, le moteur continue à dégager de la chaleur.
Avertissement	

5. Protections

5.1. Sécurité d'huile

En cas de manque d'huile dans le carter moteur ou en cas de faible pression d'huile, la sécurité d'huile arrête automatiquement le moteur pour prévenir tout endommagement.

Dans ce cas, vérifier le niveau d'huile moteur et faire l'appoint si nécessaire avant de procéder à la recherche d'une autre cause de panne.

5.2. Disjoncteur

Le circuit électrique du groupe est protégé par un ou plusieurs interrupteurs magnétothermiques, différentiels ou thermiques. En cas d'éventuelles surcharges et/ou courts-circuits, la distribution d'énergie électrique peut être interrompue.

En cas de besoin, remplacer les disjoncteurs du groupe électrogène par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

6. Programme d'entretien

6.1. Rappel de l'utilité

Les opérations d'entretien à effectuer sont décrites dans le tableau d'entretien. Leur fréquence est donnée à titre indicatif et pour des groupes électrogènes fonctionnant avec du carburant et de l'huile conformes aux spécifications données dans ce manuel.

Si le groupe électrogène est utilisé dans des conditions sévères, raccourcir l'intervalle entre les opérations de maintenance.

6.2. Tableau d'entretien

Elément	Opérations à effectuer à la 1 ^{ère} échéance atteinte	A chaque utilisation	Tous les	Tous les	Tous les
			1 an ou 50 heures	1 an ou 100 heures	1 an ou 200 heures
Visserie	Vérifier	•			
Huile moteur	Vérifier le niveau	•			
	Renouveler			•	
Filtre à tamis	Nettoyer		•		
Filtre à air	Vérifier	•			
	Nettoyer		•		
	Remplacer				•
Pare-étincelles	Vérifier	•			
	Nettoyer			•	
Bougie d'allumage	Vérifier - Nettoyer			•	
Groupe électrogène	Nettoyer			•	
Soupapes*	Faire Vérifier*				•*
Chambre de combustion*	Faire Vérifier*				•*

* Opération(s) à confier à l'un de nos agents.

Pour contacter l'agence la plus proche, composer les numéros ci-dessous :

Tél.  **N°Indigo 0 825 801 100** Fax  **N°Indigo 0 825 33 99 66**

0,15 € TTC / MN

0,15 € TTC / MN

En cas d'utilisation dans des endroits poussiéreux, nettoyer plus fréquemment le filtre à air.

7. Méthode d'entretien

7.1. Contrôle des boulons, écrous et vis

Pour prévenir tout incident ou panne, contrôler quotidiennement et minutieusement toute la visserie.



- 1 Inspecter l'ensemble du groupe électrogène avant chaque démarrage et après chaque utilisation.
- 2 Resserrer toutes les vis qui prendraient du jeu.
Attention : le serrage des boulons de culasse doit être effectué par un spécialiste, consulter un agent régional.

7.2. Renouvellement de l'huile moteur

Respecter les consignes de protection de l'environnement (cf. § Protection de l'environnement) et vidanger l'huile dans un récipient approprié.



- 1 Moteur encore chaud, placer un récipient approprié sous la vis de vidange d'huile (fig. A - rep. 3 & fig. B - rep. 1), puis retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (fig. A - rep. 2 & fig. B - rep. 2) et la vis de vidange d'huile.
N.B. : Si nécessaire, un deuxième bouchon de remplissage d'huile (fig. B - rep. 4), mais sans jauge, est disponible de l'autre côté du moteur.
- 2 Après vidange complète, revisser la vis de vidange d'huile.
- 3 Faire le plein avec de l'huile recommandée (cf. § Caractéristiques) puis vérifier le niveau (cf. § Vérification du niveau d'huile).
- 4 Remettre en place et serrer le bouchon-jauge de remplissage d'huile.
- 5 Essuyer toute trace d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite d'huile après remplissage.

7.3. Nettoyage du filtre tamis

		Ne pas fumer, approcher de flammes ou provoquer des étincelles. Vérifier l'absence de fuite, essayer toute trace de carburant et s'assurer que les vapeurs sont dissipées avant de démarrer le groupe électrogène.
Danger		

- 1 Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (fig. A - rep. 4).
- 2 Retirer le filtre tamis (fig. A - rep. 5) situé à l'intérieur du réservoir.
- 3 Avec un pistolet à air comprimé sec basse pression, souffler sur le filtre tamis de l'extérieur vers l'intérieur.
- 4 Nettoyer le filtre tamis avec un solvant et la sécher. Le remplacer si il est endommagé.
- 5 Remettre en place le filtre tamis et revisser soigneusement le bouchon du réservoir à carburant.

7.4. Nettoyage de la coupelle à sédiments

		Ne pas fumer, approcher de flammes ou provoquer des étincelles. Vérifier l'absence de fuite, essayer toute trace de carburant et s'assurer que les vapeurs sont dissipées avant de démarrer le groupe électrogène.
Danger		

- 1 Fermer le robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6 & fig. C - rep. 1) sur « 0 ».
- 2 Dévisser les vis de fixation du capot (fig. C - rep. 2) et les écrous de fixation du capot (fig. C - rep. 3).
- 3 Déposer le capot (fig. C - rep. 4).
- 4 Dévisser la coupelle à sédiments (fig. C - rep. 7).
- 5 Nettoyer la coupelle à sédiments avec un solvant non inflammable ou ayant un point d'éclair élevé. La sécher complètement.
- 6 Vérifier l'état du couvercle de la coupelle à sédiments (fig. C - rep. 5) et du joint (fig. C - rep. 6). Les remplacer s'ils sont endommagés.
- 7 Revisser la coupelle à sédiments.
- 8 Tourner le robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6 & fig. C - rep. 1) vers la droite.
- 9 Essuyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuites.

7.5. Nettoyage du filtre à air

	Ne jamais utiliser d'essence ou de solvants à point d'éclair bas pour le nettoyage de l'élément du filtre à air (risque d'incendie ou d'explosion).
Attention	

- ❶ Déverrouiller les attaches du couvercle du filtre à air (fig. D - rep. 1) et déposer le couvercle du filtre à air (fig. D - rep. 2).
- ❷ Retirer les éléments filtrants (fig. D - rep. 3 & 4) pour les nettoyer .

Elément en papier (fig. D - rep. 3) :

- 1) Tapoter légèrement l'élément plusieurs fois sur une surface dure afin d'en retirer la saleté en excès.
- 2) Remplacer l'élément en papier s'il est excessivement sale.

Elément en mousse (fig. D - rep. 4) :

- 1) Laver l'élément dans une solution de nettoyage domestique et d'eau chaude, puis le rincer à fond.
OU : Le laver dans un solvant non inflammable ou à point d'éclair élevé. Laisser complètement sécher l'élément.
- 2) Tremper l'élément dans de l'huile moteur propre et en retirer l'huile en excès.

Remarque : Le moteur fumera lors du démarrage initial si trop d'huile est restée dans la mousse.

- ❸ Vérifier attentivement que les deux éléments ne sont pas déchirés ou troués. Les remplacer s'ils sont endommagés.
- ❹ Procéder au remontage en suivant la procédure inverse de celle du démontage.

7.6. Nettoyage du pare-étincelles

- ❶ Dévisser la vis de fixation du pare-étincelles (fig. E - rep. 1).
- ❷ Déposer le pare-étincelles (fig. E - rep. 2).
- ❸ A l'aide d'une brosse métallique, retirer les dépôts de carbone de l'écran du pare-étincelles.
N.B. : Le pare-étincelles ne doit être ni troué ni fêlé. Le remplacer si nécessaire.
- ❹ Reposer le pare-étincelles sur la protection du silencieux d'échappement (fig. E - rep. 3) et revisser la vis de fixation du pare-étincelles.

7.7. Contrôle de la bougie d'allumage

- ❶ Déposer le capuchon de la bougie d'allumage (fig. F - rep. 1), puis déposer la bougie d'allumage (fig. F - rep. 2) à l'aide d'une clé à bougie.
- ❷ Vérifier l'état de la bougie d'allumage :

Si les électrodes sont usées ou si l'isolant est fendu ou écaillé :

- ❸ Remplacer la bougie d'allumage.
- ❹ Mettre la bougie d'allumage neuve en place et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.
- ❺ Avec une clé à bougie, serrer de 1/2 tour après l'assise de la bougie d'allumage pour comprimer la rondelle.

Sinon :

- ❸ Nettoyer la bougie d'allumage avec une brosse métallique.
- ❹ Avec une cale d'épaisseur, vérifier l'écartement « X » des électrodes : il doit être compris de 0,7 à 0,8 mm.
- ❺ Vérifier l'état de la rondelle.
- ❻ Remettre la bougie d'allumage en place et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.
- ❼ Avec une clé à bougie, serrer de 1/8 - 1/4 tour après l'assise de la bougie d'allumage pour comprimer la rondelle.

7.8. Nettoyage du groupe

	Lavage au jet d'eau déconseillé. Lavage avec un nettoyeur haute pression interdit.
Attention	

- ❶ Enlever toutes les poussières et les débris autour du silencieux d'échappement.
- ❷ Nettoyer le groupe électrogène, et plus particulièrement les entrées et sorties d'air moteur et alternateur, à l'aide d'un chiffon et d'une brosse.
- ❸ Vérifier l'état général du groupe et changer les pièces défectueuses le cas échéant.

8. Stockage du groupe

En cas d'inutilisation prolongée du groupe électrogène, effectuer les opérations de stockage conformément aux indications ci-dessous.

- ❶ Tourner le robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6 & fig. C - rep. 1) vers la droite et vidanger le carburant dans un récipient approprié.
- ❷ Démarrer le groupe électrogène et le laisser tourner jusqu'à son arrêt par manque de carburant.
- ❸ Fermer le robinet de carburant (fig. A - rep. 6) sur « 0 ».
- ❹ Moteur encore chaud, renouveler l'huile moteur (cf. § *Renouvellement de l'huile moteur*).
- ❺ Retirer la bougie d'allumage (fig. F - rep. 2) (cf. § *Contrôle de la bougie d'allumage*) et verser maximum 15 ml d'huile moteur dans le cylindre par l'orifice de la bougie avant de remettre la bougie d'allumage en place.
- ❻ Sans faire démarrer le moteur, tirer lentement la poignée du lanceur-réenrouleur (fig. A - rep. 10) jusqu'à sentir une certaine résistance.
- ❼ Nettoyer l'extérieur du groupe électrogène, appliquer un produit anti-rouille sur les parties abîmées et le recouvrir avec une housse de protection pour le protéger de la poussière.
- ❽ Entreposer le groupe électrogène dans un endroit propre et sec.

9. Recherche de pannes mineures

Problèmes	Causes probables	Solutions possibles
Pas de démarrage du moteur / Fonctionnement anormal du moteur	Charge branchée au groupe électrogène en démarrage.	Débrancher la charge.
	Commande de marche et d'arrêt (fig. A - rep. 9) sur « O » ou « OFF ».	Mettre la commande de marche et d'arrêt sur « I » ou « ON ».
	Niveau d'huile insuffisant.	Vérifier le niveau d'huile et compléter si nécessaire (cf. § <i>Vérification du niveau d'huile</i>).
	Carburant inapproprié.	Remplacer le carburant (cf. § <i>Caractéristiques</i>).
	Niveau de carburant insuffisant.	Faire le plein de carburant (cf. § <i>Pleins de carburant</i>).
	Robinet de carburant du moteur (fig. A - rep. 6) fermé.	Ouvrir le robinet de carburant du moteur.
	Filtre à air (fig. A - rep. 7) obturé.	Nettoyer le filtre à air (cf. § <i>Nettoyage du filtre à air</i>).
	Bougie d'allumage (fig. F - rep. 2) défectueuse.	Contrôler la bougie d'allumage (cf. § <i>Contrôle de la bougie d'allumage</i>) et la remplacer si nécessaire.
	Fumée noire : givrage du carburateur.	Placer le filtre à air en position « Températures basses » (fig. D - rep. 6).
Alimentation en carburant obturée ou fuyante.	Faire vérifier, réparer ou remplacer.*	
Arrêt du moteur	Niveau d'huile insuffisant.	Vérifier le niveau d'huile et compléter si nécessaire (cf. § <i>Vérification du niveau d'huile</i>).
	Niveau de carburant insuffisant.	Faire le plein de carburant (cf. § <i>Pleins de carburant</i>).
	Ouvertures de ventilation obturées.	Nettoyer le groupe électrogène (cf. § <i>Nettoyage du groupe électrogène</i>).
Pas de courant électrique	Disjoncteurs (fig. A - rep. 11) non enfoncés.	Enfoncer les disjoncteurs.
	Cordon d'alimentation des appareils défectueux.	Changer le cordon.
	Prises électriques (fig. A - rep. 12) défectueuses.	Faire vérifier, réparer ou remplacer.*
	Alternateur défectueux.	Faire vérifier, réparer ou remplacer.*
Déclenchement des disjoncteurs	Appareil branché ou cordon défectueux.	Débrancher l'appareil et le cordon.
	Surcharge (cf. § <i>Capacité du groupe électrogène</i>).	Supprimer la surcharge.

* Opération(s) à confier à l'un de nos agents.

SAV France uniquement :

Pour contacter l'agence la plus proche, composer les numéros ci-dessous :

Tél.  **N°Indigo 0 825 801 100** Fax  **N°Indigo 0 825 33 99 66**

0,15 € TTC / MN

0,15 € TTC / MN

10. Caractéristiques

Modèle	PHOENIX 2800
Puissance max / Puissance assignée	3000 W / 2400 W
Niveau de pression acoustique à 1 m et incertitude de mesure	83 dB(A) 0.50
Type du moteur	Kohler CH 270
Carburant recommandé	Essence sans plomb
Capacité du réservoir de carburant	4.1 L
Huile recommandée	SAE 10W30
Capacité du carter d'huile	0.6 L
Sécurité d'huile	•
Disjoncteur	•
Courant continu	X
Courant alternatif	230V-10.5A
Type de prises	2 x 2P+T 230V 10/16A
Type de bougie	CHAMPION : RC12YC
Batterie	X
Dimensions L x l x h	68 x 53 x 49 cm
Poids (sans carburant)	46 kg

• : série ○ : option X: impossible

11. Section des câbles

Mode de pose = câbles sur chemin de câbles ou tablette non perforée / chute de tension admissible = 5% / Multiconducteurs						
Type de câble PVC 70°C (exemple H07RNF) / Température ambiante =30°C.						
Calibre disjoncteur (A)	Section conseillée des câbles					
	0 à 50m		51 à 100m		101 à 150m	
	mm ² / AWG		mm ² / AWG		mm ² / AWG	
	Monophasé	Triphasé	Monophasé	Triphasé	Monophasé	Triphasé
10	4 / 10	1.5 / 14	10 / 7	2.5 / 12	10 / 7	4 / 10
16	6 / 9	2.5 / 12	10 / 7	4 / 10	16 / 5	6 / 9
20	10 / 7	2.5 / 12	16 / 5	4 / 10	25 / 3	6 / 9
25	10 / 7	4 / 10	16 / 5	6 / 9	25 / 3	10 / 7
32	10 / 7		25 / 3		35 / 2	
40	16 / 5		35 / 2		50 / 0	
50	16 / 5		35 / 2		50 / 0	
63	25 / 3		50 / 0		70 / 2 / 0	

12. Déclaration de conformité "C.E."

Nom et adresse du fabricant :

SDMO Industries - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France.

Nom et adresse de la personne autorisée à constituer et détenir le dossier technique

G. Le Gall - SDMO Industries - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France.

Description du matériel :	Marque :	Type :	Numéros de série :
Groupe électrogène	SDMO	PHOENIX 2800 / 3499231000182	01-2011-00000000-000 > 52-2014-99999999-999

G. Le Gall, représentant habilité du fabricant, déclare que l'équipement est en conformité avec les Directives européennes suivantes : 2006/42/CE Directive machines ; 2006/95/CE Directive basse tension ; 2004/108/CE Directive compatibilité électromagnétique ; 2000/14/CE Directive relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur.

Pour la directive 2000/14/CE :				
Organisme notifié :	Procédure de mise en conformité :	Niveau de puissance acoustique mesuré :	Niveau de puissance acoustique garanti (LwA) :	Puissance assignée :
CETIM - BP 67- F60304 - SENLIS	Annexe VI.	96 dB(A)	96 dB(A)	2400 W

Fait à Brest, le 01/11/2011 -
G. Le Gall, Directeur des Études.



13. Numéros de série

Les numéros de série seront demandés en cas de recours à l'assistance technique ou de demande de pièces de rechange.

Reporter ci-dessous les numéros de série du groupe électrogène et du moteur.

Numéro de série du groupe électrogène :/..... -

(Ex. « N°: 45/2007 – 39645109 – 001 »)

(Indiqué sur la plaque d'identification du groupe électrogène collée à l'intérieur de l'un des deux bandeaux ou sur le châssis.)

Marque du moteur :

Numéro de série moteur :

(Ex. Kohler « SERIAL NO. 4001200908 »)





Contents

<p>1. Preface 2. Description 3. Preparation before use 4. Using the generator set 5. Safety features 6. Maintenance schedule 7. Maintenance procedures</p>	<p>8. Storing the generating set 9. Troubleshooting 10. Specifications 11. Cable sizes 12. EC Declaration of conformity 13. Serial numbers</p>
--	---





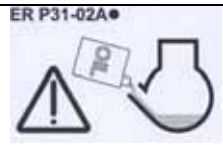
1. Preface


1.1. Recommendations

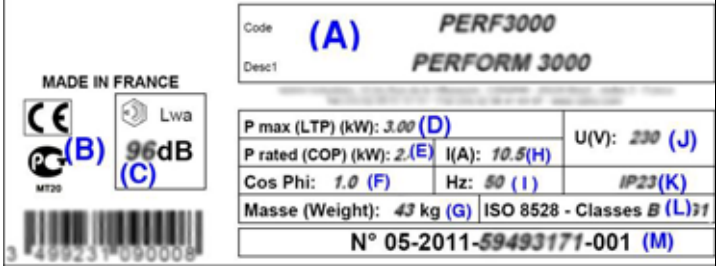
		<p>Read this manual carefully before use. The safety advice and the usage and maintenance instructions for the generating set must always be strictly adhered to.</p>
Warning		

The information contained in this manual is taken from technical data available at the time of print. In line with our policy of continually improving the quality of our products, this information may be amended without warning.


1.2. Pictograms and plates on the generating sets and what they mean

 Danger	 Danger: risk of electric shock	 Earth	 Danger: risk of burns	 <p>Important: oil is not supplied with the generating set. Before starting the generating set, always check the oil level.</p>
---	--	--	---	--

 <p style="text-align: center;">1 2 3</p>	<p>1 - Important: refer to the documentation accompanying the generating set. 2 - Warning: emission of toxic exhaust gases. Do not use in a confined or badly ventilated area. 3 - Stop the engine before filling with fuel.</p>
--	--


	<p style="text-align: center;"><i>Example of an identification plate</i></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>(A): Model</td> <td>(H): Current amperage</td> </tr> <tr> <td>(B): CE/GOST marking (when applicable)</td> <td>(I): Current frequency</td> </tr> <tr> <td>(C): Guaranteed acoustic power level</td> <td>(J): Current voltage</td> </tr> <tr> <td>(D): Maximum power</td> <td>(K): Protection rating</td> </tr> <tr> <td>(E): Nominal power</td> <td>(L): Reference standard</td> </tr> <tr> <td>(F): Power factor</td> <td>(M): Model number</td> </tr> <tr> <td>(G): Weight</td> <td></td> </tr> </table>	(A): Model	(H): Current amperage	(B): CE/GOST marking (when applicable)	(I): Current frequency	(C): Guaranteed acoustic power level	(J): Current voltage	(D): Maximum power	(K): Protection rating	(E): Nominal power	(L): Reference standard	(F): Power factor	(M): Model number	(G): Weight	
(A): Model	(H): Current amperage														
(B): CE/GOST marking (when applicable)	(I): Current frequency														
(C): Guaranteed acoustic power level	(J): Current voltage														
(D): Maximum power	(K): Protection rating														
(E): Nominal power	(L): Reference standard														
(F): Power factor	(M): Model number														
(G): Weight															


1.3. Instructions and safety regulations


	<p>Do not run the generating set without having put back the protective covers and closed the access doors. Never take the protective covers off or open the access doors if the generating set is running.</p>
Danger	

1.3.1 Warnings

You are likely to encounter several warning symbols in this manual.

	<p>This symbol indicates a definite risk to a person's health and life. Failure to follow the corresponding instruction poses serious risks to the health and life of those concerned.</p>
Danger	

	<p>This symbol draws attention to the potential risk to a person's health and life. Failure to follow the corresponding instruction may pose serious risks to the health and life of those concerned.</p>
Warning	

	<p>This symbol indicates a dangerous situation if the warning is not heeded. Failure to follow this instruction could result in less serious injury or damage.</p>
Important	

GARANTIE COMMERCIALE



Votre groupe électrogène est couvert par une garantie commerciale que *SDMO Industries* vous accorde, et ce conformément aux dispositions suivantes.

La durée de la garantie de votre groupe électrogène est d'une durée de deux (2) ans ou cent cinquante (150) heures de fonctionnement, à compter de la date d'achat, au premier des deux termes atteints. La garantie doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre groupe électrogène. En cas de problème avec votre groupe électrogène, *SDMO Industries* vous invite à vous munir de votre facture d'achat et de contacter le distributeur ou, le cas échéant, le Service Après-Vente de *SDMO Industries* au numéro suivant : 0 825 801 100 (numéro indigo, 0.15€ttc/min). Le Service Client de *SDMO Industries* est à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'application de la garantie ; ses coordonnées étant les suivantes : *SDMO INDUSTRIES* -12, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 – Tél : +33298414141 – Fax : +33298416307 -www.sdmo.com.

1. MODALITES ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie débute à compter de la date d'achat du groupe électrogène par le premier utilisateur. Cette garantie est transférée avec le groupe électrogène lorsque le premier utilisateur le cède, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce pour la durée de garantie initiale restant à courir, qui ne peut être prolongée.

La garantie ne peut s'appliquer que sur présentation d'une facture d'achat lisible, mentionnant la date d'achat, le type du groupe électrogène, le numéro de série, les nom, et adresse et cachet commercial du distributeur. *SDMO Industries* se réserve le droit de refuser d'appliquer la garantie dans le cas où aucun document ne peut justifier le lieu et la date d'acquisition du groupe électrogène. Cette garantie donne droit à la réparation ou à l'échange du groupe électrogène ou de ses composants, jugés défectueux par *SDMO Industries* après expertise en ses ateliers ; *SDMO Industries* se réservant le droit de modifier les dispositifs du groupe électrogène pour satisfaire à ses obligations. Le groupe électrogène ou les composants remplacé(s) sous garantie redevient(nent) la propriété de *SDMO Industries*.

2. LIMITATION DE LA GARANTIE

La garantie s'applique pour les groupes électrogènes installés, utilisés et maintenus conformément à la documentation remise par *SDMO Industries* et en cas de vice de fonctionnement du groupe électrogène, provenant d'un défaut de conception, de fabrication ou de matière. *SDMO Industries* ne garantit pas la tenue des performances du groupe électrogène, ni son fonctionnement ou sa fiabilité s'il est utilisé à des fins spécifiques. *SDMO Industries* ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non aux dommages matériels, tels que et notamment, la liste étant non limitative : pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité du groupe électrogène, etc. La garantie se limite au coût lié à la réparation ou au remplacement du groupe électrogène ou à l'un de ses composants, excluant les consommables. La garantie couvre ainsi les frais de main d'œuvre et de pièces, hors frais de déplacement. Les frais de transport du groupe électrogène ou de l'un de ses composants jusqu'aux ateliers de *SDMO INDUSTRIES* ou de l'un de ses agents agréés sont à la charge du Client ; les frais de transport « retour » restant à la charge de *SDMO Industries*. Toutefois et dans le cas où la garantie ne s'applique pas, les frais de transport seront intégralement pris en charge par le Client.

3. CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE

La garantie est exclue dans les cas suivants : dommages liés au transport du groupe électrogène ; mauvaise installation ou installation non-conforme aux préconisations de *SDMO Industries* et/ou aux normes techniques et de sécurité ; utilisation de produits, de composants, de pièces de rechange, de combustible ou de lubrifiants, qui ne sont pas conformes aux préconisations ; mauvaise utilisation ou utilisation anormale du groupe électrogène ; modification ou transformation du groupe électrogène ou de l'un de ses composants, non autorisée par *SDMO Industries* ; usure normale du groupe électrogène ou de l'un de ses composants ; détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de nettoyage du groupe électrogène ; cas de force majeure, cas fortuits ou causes extérieures (catastrophe naturelle, incendie, choc, inondation, foudre, etc.) ; utilisation du groupe électrogène avec une charge insuffisante ; mauvaise condition de stockage du groupe électrogène. Les composants suivants sont également exclus de la garantie : les échappements, les circuits et systèmes d'alimentation en carburant situés en amont des filtres à carburant / carburateur/ injecteur, AVR, les systèmes de démarrages (batteries, démarreurs, lanceurs), les capots, les filtres, les flexibles et les durites, les joints d'étanchéité, les courroies, les relais, les fusibles, les interrupteurs, les lampes, les diodes, les commutateurs, les sondes (de niveau, de pression, de température, etc.), les indicateurs de mesures, et tous les éléments consommables et pièces d'usure.

La présente garantie est également exclue dans le cadre d'un usage professionnel et/ou à titre de location du groupe électrogène.

4. DISPOSITIONS LÉGALES

La présente garantie est soumise au droit français et n'exclut pas le bénéfice de la garantie légale, et ce conformément aux dispositions des articles L211-4 et suivants du Code de la consommation et des articles 1641 et suivants du Code civil.

Code de la consommation

« Article L.211-4 : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

« Article L.211-5 : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

« Article L.211-12 : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Code civil

« Article 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

« Article 1648 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

COMMERCIAL WARRANTY



Your generating set is covered by a commercial warranty granted by *SDMO Industries* in accordance with the following provisions.

The warranty period for your generating set shall last for a term of two (2) years or one hundred and fifty (150) hours of operation, whichever occurs first and starting from the date of purchase. The warranty must be executed by the distributor from whom you purchased your generating set. In the event of a problem with your generating set, you are requested by *SDMO Industries* to contact the distributor and present your purchase invoice or, where applicable, the After Sales Service of *SDMO Industries* on the following number: +33298414141. The Customer Services Department of *SDMO Industries* is available to answer any questions you may have regarding the application of the guarantee; contact details are as follows: *SDMO INDUSTRIES* -12, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 – Tel: +33298414141 – Fax: +33298416307 -www.sdmo.com.

1. TERMS OF THE WARRANTY

The warranty commences on the date of first purchase of the generating set. The warranty is transferred with the generating set when it is assigned by the first user, with or without financial consideration, and for the remaining term of the initial warranty which cannot be extended. The warranty is only valid on presentation of a legible purchase invoice on which is stated the date of purchase, the type of generating set, the serial number, and which includes the distributor's name, address and company stamp. *SDMO Industries* reserves the right to refuse to honour the warranty in the absence of documentary evidence of the date and place of purchase of the generating set.

This warranty confers the right to the repair or replacement of the generating set or any of its components judged to be faulty by *SDMO Industries* following evaluation in its workshops; *SDMO Industries* reserves the right to meet its obligations by modifying any of the generating set's devices. The generating set or component(s) replaced under warranty become the property of *SDMO Industries*.

2. LIMITATIONS OF THE WARRANTY

The warranty applies to generating sets which have been installed, operated and maintained in accordance with the documentation supplied by *SDMO Industries* and, in the case of a generating set malfunction, when this is due to faulty design, manufacture or materials. *SDMO Industries* does not guarantee the performance levels of the generating set, nor its operation or reliability, for any specific purpose. Under no circumstances can *SDMO Industries* be held responsible for any consequential loss, whether or not arising out of material damage, such as and in particular, but not exclusively: operating losses, expenses or other costs of whatever nature, as a result of the non-availability of the generating set. The warranty is limited to costs associated with the repair or replacement of the generating set or any of its components, excluding consumables. The warranty therefore covers the cost of parts and labour, excluding travelling expenses. Transportation costs of the generating set or of any of its components to *SDMO INDUSTRIES* workshops, or to any of its approved agents, are the responsibility of the Customer; "return" transportation costs will be paid for by *SDMO Industries*. However, in the case of the warranty not being honoured, all transportation costs are to be paid by the Customer.

3. WARRANTY EXCLUSION

Warranty exclusion applies in the following cases: damage caused during transportation of the generating set; incorrect installation or installation not complying with *SDMO Industries* recommendations and/or technical or safety standards; use of non-recommended products, components, replacement parts, fuel or lubricants; incorrect or abnormal use of the generating set; modification or conversion of the generating set or any of its components not authorised by *SDMO Industries*; normal wear and tear of the generating set or any of its components; damage caused by negligence, lack of supervision, maintenance or cleaning of the generating set; force majeure, acts of God or other external causes (natural disaster, fire, impact, flooding, lightning, etc.); operating of the generating set with insufficient charge; inadequate storage conditions of the generating set. The following components are also excluded from the warranty: exhausts, fuel supply circuits and systems located upstream of fuel/carburettor/injector filters, AVR, starting systems (batteries, starters, recoil starters), enclosures, filters, pipes and hoses, seals and gaskets, belts, relays, fuses, push buttons, bulbs, diodes, switches, sensors (fluid levels, pressure, temperature, etc.), measurement indicators and all consumables and wearing parts. This warranty is also excluded within the scope of professional use and/or for rental purposes of the generating set.

4. LEGAL PROVISIONS

This warranty falls under French law and does not exclude the benefit of the legal warranty, in accordance with the provisions of articles L211-4 et seq. of the Consumer Code and articles 1641 et seq. of the Civil Code.

**Kit brouette / Trolley kit / Kit carretilla / Schubkarrenset / Kit carrello / Conjunto móvel / Trolleykit / Комплект для перевозки / Vagnsats Vaunusarja / Rullevogn /
Kit βαγονέτου / Pojazdná sada / Kärükomplekt / Ratukinis komplektas / Ratių komplektas / Mozgatókészlet / Zestaw wózkowy / Kit vozika / Komplet za transport na kolesih**

